

Cédric MOREAU de BELLAING  
13 rue Lacharrière  
75011 PARIS  
cdebellaing@free.fr

## DESCRIPTIF DE LA THESE

### **La police dans l'Etat de droit. Les dispositifs de formation initiale et de contrôle interne de la police nationale dans la France contemporaine**

#### **Composition du jury**

Madeleine AKRICH, Maître des recherches à l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, directrice du Centre de Sociologie de l'Innovation

Vincent DUBOIS, Professeur des Universités, Institut d'Études Politiques de Strasbourg, *rapporteur*

Pierre FAVRE, Professeur des Universités, IEP de Grenoble, *directeur de la recherche*

Fabien JOBARD, Chargé de recherches CNRS, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

Pascale LABORIER, Professeure des Universités, Université de Picardie, directrice du Centre Marc Bloch, Berlin, *rapporteuse*

Jean LECA, Professeur émérite des Universités, Institut d'Études Politiques de Paris, *Président du jury*

#### **Résumé**

L'objet dont traite la thèse porte sur les relations qu'entretiennent un État de droit et une police démocratique. Si ce sujet d'étude semble éminemment classique, son choix procède d'un constat paradoxal : il existe peu de travaux prenant à bras le corps la question des dispositifs concrets censés incarner l'un et l'autre. Certes, l'État a toujours été au cœur des attentions théoriques et empiriques des sciences sociales – l'État de droit actualisant depuis quelques temps cette effervescence. Par ailleurs, la police peu étudiée jusqu'à une période récente, fait, dorénavant, couramment l'objet d'études de sciences sociales. Il n'en

reste pas moins que la dimension problématique de leur articulation et de leur coexistence a encore été peu posée, si ce n'est par l'intermédiaire des liens juridiques qui les unissent. En s'inscrivant dans les sillages respectifs des théories de l'État et de la sociologie de la police, le présent travail cherche à interroger les tensions qui sont au principe de la police « démocratique » et de l'État « de droit ». La perpétuelle possibilité d'une controverse portant sur la nature de l'une et de l'autre les oblige en effet à produire un réel travail visant à conserver et à assumer les tensions qui résultent de ces exigences normatives. L'objet de cette thèse est la description pratique et matérielle de ces efforts et le repérage des questions de sociologie politique qui en découlent. Pour cela, elle s'appuiera sur une étude des dispositifs étatiques mis en place pour administrer l'institution policière. Il s'agit d'observer comment un État de droit fait face aux contradictions inhérentes à la fonction policière, et répond aux exigences que sa forme même impose : égalité de traitement, mesure et proportionnalité. Les particularités des missions de la police, qui en font une institution policière aussi plénipotentiaire que controversée, ont ainsi amené l'État de droit à se doter d'instances de codage, de contrôle et de régulation du travail policier. Deux d'entre elles vont plus spécifiquement faire l'objet de ce travail : d'une part, les écoles de police assurant la formation initiale et, d'autre part, les services internes de discipline.

L'apprentissage professionnel des élèves-gardiens de la paix est en effet un moment privilégié de l'observation des dilemmes que pose la police démocratique. L'étude des principes qui imprègnent les enseignements et des difficultés pratiques que rencontrent les écoles de police lorsqu'elles doivent surmonter les complexités liées à son statut de cadre *théorique* du métier policier, apportera des réponses empiriques aux interrogations théoriques qui se posent à la police démocratique et à l'État de droit. De la même manière, l'analyse de l'activité quotidienne d'une instance de contrôle interne de la police nationale permettra la mise en évidence du travail effectué par l'institution pour garantir la police « démocratique » et l'État « de droit ». Les services policiers de discipline offrent ainsi un point de vue singulier sur l'institution qui, par l'intermédiaire des mises en cause que constituent les accusations à l'encontre de policiers, est amenée à expliciter ce qui fonde concrètement sa « violence légitime » et son rapport spécifique au public, dont on verra

toutes les complexités pratiques. La formation comme la sanction sont alors tout autant des étapes que des points d'observation des éléments qui viennent nourrir matériellement les notions parfois abstraites de police démocratique et d'État de droit. C'est donc à une sociologie pratique de ces dispositifs que se destine ce travail, dont l'objectif principal est de saisir et de restituer, d'une part, les problèmes qui émergent des ambitions normatives de l'État et de la police, et, d'autre part, les types d'efforts que ces deux institutions doivent concrètement déployer afin de conserver respectivement les qualifications de « démocratique » et de « droit ».